



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2019
--oOo--

Envoyé en préfecture le 16/05/2019
Reçu en préfecture le 16/05/2019
Affiché le
ID : 029-212901953-20190514-D_351_140519-DE

Date d'envoi de la convocation : 7 mai 2019

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le mardi 14 mai 2019 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PAUL LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Marie-Pierre CABON – Pierre APPRIOU – Nathalie VIGOUROUX — Elisabeth LE BIHAN– Jean-Yves GUEGUEN – Jean-Luc KERDONCUFF – Jean-Claude MERDY – Jean Paul LE GALL – Philippe CARIOU – Cécile TRIVIDIC – Isabelle BLOAS DEWU – François MERIEN – Aude DUNIAU–SMITH – Marcel LE DALL – Audrey COUSQUER – Naïg ETIENNE – Ghislaine PORCHEL - Alain ROMÉY — Bruno BOZEC — Maximilien BRETON - Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Yannik BIGOUIN	Procuration à	Audrey COUSQUER
Christophe DELANOE	Procuration à	Elisabeth LE BIHAN
Jacques HENNEBELLE	Procuration à	Bruno BOZEC
Hervé PERRAIN	Procuration à	Alain ROMÉY

Nomenclature ACTES 3-5-1	DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A KERVENNI – MISE A ENQUETE PUBLIQUE
-----------------------------	--

La SARL Ty Job est propriétaire de la crêperie « La route des phares » située à Kervenni. Elle a sollicité la commune de Plouguerneau en vue de l'acquisition d'une partie du domaine public d'une superficie d'environ 28 m² à l'Ouest de sa propriété. En effet, cette acquisition lui permettrait de réaménager et d'agrandir le restaurant.

Considérant que ce terrain, préalablement à sa cession, doit faire l'objet d'un déclassement afin d'être incorporé dans le domaine privé communal,

Après avis de la commission urbanisme du 2 mai 2019,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- De mettre à enquête publique le projet de déclassement d'une partie du domaine public situé à Kervenni, d'une superficie d'environ 28 m², en vue de sa cession au profit de la SARL Ty Job, étant précisé que l'ensemble des frais afférents à cette opération, et notamment les frais d'enquête publique, seront à la charge du demandeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour, 3 contre (P.APPRIOU – M-P.CABON – J-P.LE GALL), 3 abstentions (C.TRIVIDIC - A. ROMÉY – H. PERRAIN).

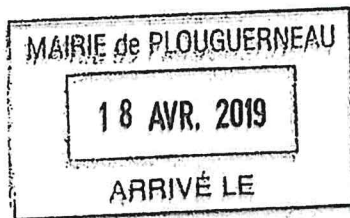
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 16 mai 2019

Le Maire,
Yannig ROBIN



Ce courrier annule et remplace le précédent.

SARL TY JOB
234 KERVENI VRAZ
29880 PLOUGUERNEAU
TEL : 02 98 04 70 15



A Monsieur le Maire
Mairie de Plouguerneau
12 Rue du verger
29880 PLOUGUERNEAU

Plouguerneau, le 12 Avril 2019

Monsieur le Maire,

Suite à nos différents entretiens, je vous confirme notre demande d'acquérir une partie de la parcelle située devant la crêperie nous servant actuellement de terrasse (cf plan joint).

Nous souhaitons par cette acquisition pouvoir réaliser un projet d'aménagement de notre restaurant afin d'améliorer notre qualité d'accueil.

Nous prendrons en charge les frais d'enquête publique nécessaires à cette acquisition.

Je vous remercie de la bienveillance que vous porterez à notre projet.

Recevez, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Loic Bleunven

Gérant





PARCELLES
VOISINES

PARCELLE
EXISTANTE
BN 183
561m²

demande d'acquisition
28m² (+5% de la surf. exist.)

occupation temporaire actuelle
(terrasse) 88m²

angle à 90°

alignement limite existante

150

150

150

DOMAINE
PUBLIC

Demande d'acquisition d'une partie du domaine public à Kervenni

